

**COMPTE RENDU PARTIEL
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 02 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux septembre à dix-neuf heures la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de CHEVILLY dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Hubert JOLLIET, Maire.

Présents : Mme N. JOVENIAUX, Mme B. BLAIN, Mme S. GAUTHIER, M. D. HOARAU, Mme B. PRÉVOST, Mme S. TILLAY, Mme F. JAMET, Mme N. NAPOLY.

Absents :

Mme M-N. DEFORGES donne pouvoir à Mme N. JOVENIAUX
M. A. BUFFONI donne procuration à M. D. HOARAU
M. F. CAUCHOIS donne procuration à Mme B. PRÉVOST
M. J-P. MATHIEU donne procuration à Mme S. GAUTHIER
Mme M. MOUSSET
Mme M-S. VENNEKENS

Secrétaire de séance : Mme N. NAPOLY

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du CCAS du 29 avril 2024.

2024/13 Demande aide financière

Le président informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande émanant du Département du Loiret pour une administrée laquelle sollicite une participation de la commune pour une facture d'aide à la personne de 303,40 €.

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir examiné les ressources de l'intéressée :

↳ **DÉCIDE à l'unanimité** de prendre en charge la somme de 303,40 €. Cette somme sera versée directement à l'organisme d'aide à la personne.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fin de la séance : 20 h 45

Fait à Chevilly, le 03 septembre 2024

**La Secrétaire de séance,
Mme Nathalie NAPOLY**



**Le Maire,
Hubert JOLLIET**

